



Litige entre deux assurances

Par **leschevin**, le **12/04/2008** à **18:57**

le 10 mars dernier avec la tempête mon antenne de toit est tombé et c est cassée .j ai signaler le dégât a mon assurance habitation .celle ci me répond que c est a l assurance de mon propriétaire de régler ce litige. finalement aucune des deux ne veut me dèdommager ! que dois-je faire ? merci de me répondre .salutations

Par **jeetendra**, le **14/04/2008** à **12:26**

bonjours, c'est à votre assureur de vous indemniser pour l'antenne cassée par la tempête puis ensuite de se retourner contre l'assureur du propriétaire de l'immeuble, demandez à votre assureur de se prononcer clairement et qu'à défaut vous saisissez le juge afin qu'il soit condamné à vous indemniser, courage, cordialement